

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

TARNEGARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBANMairie
82130 LAFRANCAISE**Délibération n ° 18***Objet : Emploi PEC**Date de convocation**1 avril 2022**Date d'affichage**1 avril 2022**Nombre de membres en
exercice :**17**Nombre de présents :**14**Nombre de votants :**14*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux
Le 8 avril à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Pauline SEILHAN, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Procuration :

Madame Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président informe l'Assemblée que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le CCAS (budget Résidence du Lac) décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI-CAE pourrait être recruté au sein de la Résidence du Lac pour exercer les fonctions d'agent de services à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2022.
(9 mois minimum, 12 mois maximum – renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de

prolonger le contrat sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le Président propose à l'assemblée

Le recrutement d'un CUI-CAE pour les fonctions d'agent de services à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2022.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide :

D'adopter la proposition du Président de recruter un CUI-CAE à compter du 1^{er} mai 2022 à raison de 20 heures par semaine au smic.

D'inscrire au budget (Résidence du Lac) les crédits correspondants.

- ADOPTÉE -



Le Président

T. DELBREIL